



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Lyon, le

13 FEV. 2024

Arrêté n° 2024- 008

Arrêté relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 266-1 et L 266-2, R 266-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

Vu le décret en conseil de ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu l'arrêté n°2023-015 du 1^{er} février 2023 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination d'Isabelle NOTTER sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les associations suivantes sont ajoutées à la liste des personnes morales de droit privé habilitées en Auvergne-Rhône-Alpes à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Dénomination de la structure	SIRET	Siège social et adresse du site			Habilitation initiale ou renouvellement	Durée d'habilitation
		Adresse	CP	Ville		
Le Saint Bernard	93410975400011	1136 Chemin de Croix	01240	Saint Paul de Varax	Habilitation initiale	1 an
ASAT	9215498950016	6 impasse Aristies Berges	38230	Tignieu	Habilitation initiale	2 ans
Phare en Roannais	31144208100056	45 rue du Moulin Paillasson	42300	Roanne	Habilitation initiale	3 ans
Espace Boris Vian	32612622400046	3 rue Jean Claude Tissot	42000	Saint Etienne	Habilitation initiale	3 ans
Brigades nature Puy de Dôme	90505049800021	Les territoires du vivant Lалуas	63200	Riom	Habilitation initiale	3 ans
Happy'Toque	92358806500014	16 rue de Belgique	69160	Tassin la Demi-lune	Habilitation initiale	3 ans
POPINNS	81492015300016	36 rue Maurice Flandin	69003	Lyon 3ème	Habilitation initiale	1 an
	81492015300032	164 rue Challemel Lacour	69008	Lyon 8ème		
	81492015300040	90 cours Tolstoï	69100	Villeurbanne		
Solidarité sans Frontières	88539850300015	29 bd Lénine	69200	Vénissieux	Habilitation initiale	1 an
Foyer culturel de Sciez et du Chablais	77662199700019	184 route d'Excenevex	74140	Sciez	Habilitation initiale	3 ans
Bien être pour elles	87752805900034	34 avenue Marie Reynoard	38100	Grenoble	Renouvellement d'habilitation	5 ans
AHSOE/CNL	80264344500025	18 rue de l'écureuil	38130	Echirolles	Renouvellement d'habilitation	5 ans

Le panier solidaire de Chartreuse	88301763400014	Mairie 1 place du 11nov 1918	38380	Entre deux Guiers	Renouvellement d'habilitation	5 ans
AFPER	83922417700015	21 rue Beaulieu	42300	Roanne	Renouvellement d'habilitation	5 ans
Aider son prochain	83764025900011	Centre Boris Vian 13 avenue Marcel Paul	69200	Vénissieux	Renouvellement d'habilitation	5 ans
Etudebrouille	88296829000016	27 rue Marcoz	73000	Chambéry	Renouvellement d'habilitation	5 ans

Article 2 : L'habilitation est délivrée aux structures pour la durée indiquée à l'article 1^{er} à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : En application des dispositions des articles R 312-1 et R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03).

Article 4 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER